



**Gemeng
Biissen**

AVIS AU PUBLIC

Administration communale de Bissen

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

En application de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la commune de Bissen informe le public que la société Peinture Robin S.A. d'Useldange a sollicité une autorisation relative à l'exploitation d'un magasin de vente et d'un hall de stockage pour peintures, dans la ZAC Klengbousbierg à Bissen.

Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal de Bissen pour y être consulté par tous les intéressés pendant la période du 2 au 17 février 2019 inclusivement. Les objections sont à adresser par écrit au collège échevinal jusqu'au 17 février 2019. Le lundi 18 février 2019 entre 11.00 et 12.00 heures les réclamations verbales seront reçues par un délégué du collège des bourgmestre et échevins au secrétariat communal.

Bissen, le 2 février 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

